



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 26 avril 2021 à 19h30 – Séance n° 5

Salle « Juliette » rue de la Croix 4a - Corcelles-Cormondrèche

Ordre du jour

A . Nominations

- 21-116 Nomination au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
1 personne (électeur communal) au Conseil intercommunal, selon art. 3.5 du règlement général du syndicat, modifié le 11 février 2021
- 21-117 Nomination au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAAL)
1 personne (électeur communal) au Conseil intercommunal, en prévision de la future modification des statuts du syndicat

B . Rapports

- 21-009 Rapport du Conseil communal concernant la vente du télé-réseau de Peseux à ello communications SA
- 21-010 Rapport du Conseil communal concernant la taxation de l'eau, de l'épuration et des déchets

C . Autres objets

(Textes complets ci-après)

- 20-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »

page

3



21-301 Motion du groupe socialiste intitulée « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » (traitement prioritaire demandé) 4

21-302 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Lutter contre la précarité menstruelle et briser le tabou des règles » 6

Pour mémoire

18-402
18-403
18-404 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 juillet 2018

Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020

Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021

Neuchâtel, le 7 avril 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

La vice-chancelière,

Violaine Blétry-de Montmollin

Evelyne Zehr

20-612

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Christophe Schwarb, Benoît Zumsteg, Frédérique Mouchet, Jérôme Bueche, Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, Yves-Alain Meister, Mirko Kipfer, Jean-Claude Roueche, et Alexandre Brodard, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »

Déposée le 29 juin 2020 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 31 août 2020.

Remise à l'ordre du jour lors de la séance du 8 février 2021

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficace les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?
- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ?
À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

21-301

Motion dont le traitement en priorité est demandé, du groupe socialiste par Mme Isabelle Mellana Tschoumy et consorts, intitulée « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! »

Déposée le 9 mars 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 26 avril 2021.

« Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la « normale » profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population ».

L'urgence est demandée (justification : l'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain. C'est pourquoi, il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle).

Développement

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent à penser que bientôt, la COVID 19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats ; certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière, comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur internet ?

Voilà autant de défis pour lesquels il n'existe pas de recette toute faite et qu'il nous faudra gagner l'un après l'autre.

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre commune s'était par ailleurs déjà fixés.

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la Ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé « Découvertes culturelles » destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontres et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques.

On peut aussi citer les bons solidaires développés dans des villes comme Genève ou Carouge. S'il peut exister différentes formules, le principe est toujours identique : en achetant un bon pour des prestations auprès d'acteurs locaux, les habitants reçoivent en réalité un bon d'un montant supérieur à celui d'achat, la différence étant financée par les pouvoirs publics et les commerçants eux-mêmes. De tels bons pourraient être réservés à certaines catégories de la population les plus fragiles et /ou pour des prestataires ayant été particulièrement mis en difficulté durant la pandémie, comme les restaurateurs.

L'enjeu est immense, et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactif, pour ne pas rester sur le quai de gare. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à la « normale » profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Cette motion est également déposée auprès des autorités législatives d'autres communes du canton de Neuchâtel et du Grand Conseil.

Discussion

21-302

Motion du groupe VertsPopSol par Mme Cloé Dutoit et consorts, intitulée « Lutter contre la précarité menstruelle et briser le tabou des règles »

Déposée le 19 mars 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 26 avril 2021.

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de lutter contre la précarité menstruelle sur le territoire communal, ceci notamment en mettant à libre disposition des protections périodiques gratuites dans les toilettes des établissements scolaires et bâtiments de la Commune accessibles au public, ainsi qu'en entreprenant une campagne de communication à ce sujet ».

Développement

Une femme¹ est réglée en moyenne 5 jours par mois, de 13 à 51 ans. Cela fait environ 500 cycles menstruels répartis sur 38 ans.

La menstruation est ainsi une fonction biologique naturelle du corps qui concerne plus de la moitié de la population de notre Commune. Elle reste pourtant un sujet tabou et constitue un poids financier non négligeable dans la vie d'une femme, en plus d'être la cause de nombreux désagréments.

Il a notamment été démontré que la précarité menstruelle peut même avoir pour conséquence l'exclusion des personnes menstruées ainsi que leur décrochage scolaire.

Selon une étude, Au Royaume-Uni, en 2017, plus de 130'000 filles auraient manqué l'école en raison d'un manque de protections hygiéniques².

Mais la précarité menstruelle peut également poser de graves problèmes de santé, telles que des infections – dont notamment le tragique choc toxique – dans le cas où les protections sont portées trop longtemps ou si elles sont de mauvaise qualité...

Qui parmi les femmes qui siègent dans cet hémicycle n'a jamais connu cette fameuse gêne liée à ses menstruations ? Cette crainte de voir son pantalon tâché et d'être moquée par les autres. Cette nécessité de s'absenter fréquemment pour aller aux toilettes, de devoir parfois louper les cours d'éducation physique, de souffrir de syndromes prémenstruels et même de craindre pour sa santé, ceci en raison des risques notamment liés à la composition de ces protections...

Qui n'a par ailleurs jamais eu à demander à une proche – dans le meilleur des cas –, voire à une inconnue, de la « dépanner » ?

La charge mentale est ainsi un autre pan de la précarité menstruelle, outre bien entendu la problématique du coût des protections périodiques.

Le budget y lié peut en effet représenter une somme conséquente dans le budget de certaines personnes ou familles, particulièrement s'agissant de populations précarisées.

Un sondage réalisé en France par l'IFOP pour l'association « Dons solidaires » au début de l'année 2019 indiquait que 39% des femmes les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections périodiques et que plus d'une sur trois ne peut en changer aussi régulièrement qu'il le faudrait ou a recours à l'utilisation de protections

¹ Le terme de femme est utilisé de manière générique, mais prend en compte l'entier des personnes menstruées.

² <https://plan-uk.org/media-centre/plan-international-uks-research-on-period-poverty-and-stigma>

de fortune. Pour 17% d'entre elles, cela a déjà été un motif d'absence au travail et 12% affirment que leur fille a déjà manqué l'école pour cette raison³.

A préciser d'ailleurs qu'en Suisse, les protections menstruelles sont taxées de la même manière que les produits « de luxe », soit à hauteur de 7.7% encore, ceci dans l'attente que le projet de révision de la LTVA permette de les reconnaître comme produits essentiels taxés à hauteur de 2.5%.

La présente motion vise ainsi la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les établissements scolaires sis sur le territoire communal – une discussion s'imposera vraisemblablement avec l'EOREN et permettra, nous l'espérons, une mesure étendue au-delà de notre territoire –, mais également dans les bâtiments de la Commune qui disposent de toilettes accessibles au public.

Il est également à préciser que les protections périodiques devraient – dans la mesure du possible – répondre à certains critères, dont celui d'être en coton biologique ou tout du moins certifié, ceci afin de garantir un certain contrôle sanitaire pour les utilisatrices, de même qu'une notion de durabilité dans la démarche, à défaut de pouvoir mettre à disposition des protections réutilisables.

Cette mise à disposition devra être accompagnée d'une campagne de communication afin que cette information soit largement répandue par les utilisatrices desdits lieux publics, mais également qu'elle permette de lever le tabou sur les règles et d'inciter les actrices et acteurs privés, ainsi que les Communes environnantes à entamer une démarche similaire.

En acceptant d'entrer en matière sur une telle mesure, notre Commune ferait preuve d'ouverture et d'humanisme. Elle ferait également figure de pionnière, mais ceci dans notre Canton uniquement puisqu'une telle mesure a d'ores et déjà été acceptée et mise en place dans la Commune de Tavannes (BE) avec l'installation d'une douzaine de distributeurs (produits localement) de protections menstruelles écologiques dans les toilettes des établissements scolaires et halles de gymnastique de la Commune⁴.

Au niveau international par ailleurs, nombreux sont les pays à mettre ces protections à la libre disposition des personnes menstruées dans les établissements scolaires. En Ecosse, par ailleurs, le Parlement a récemment adopté une loi visant à promulguer la gratuité des protections périodiques en les distribuant dans les bâtiments publics⁵, soit un pas de géant dans la lutte contre cette forme de précarité.

Il est ainsi temps de considérer les protections périodiques comme un bien de première nécessité, ceci au même titre que le savon ou le papier toilette fournis dans toutes les toilettes publiques. On n'a effectivement pas le choix d'avoir ses règles et celles-ci ne doivent aucunement mener à une précarisation qu'elle soit financière ou sociale des femmes, jeunes ou moins jeunes.

La mise à disposition gratuite de protections périodiques ainsi qu'une campagne de communication à ce sujet permettront de briser le tabou encore présent sur les règles ainsi que de favoriser l'émancipation des femmes, notamment des jeunes filles en âge scolaire qui pourront se décharger d'une partie de la charge mentale impliquée par leurs menstruations.

Discussion

³ <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/03/Pre%CC%81sentation-IFOP-Dons-Solidaires-d%C3%A8f.-slide-DS.pdf>

⁴ <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20200616-Serviettes-hygiéniques-pour-toutes.html>

⁵ <https://www.parliament.scot/parliamentarybusiness/CurrentCommittees/112914.aspx>



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 26 avril 2021 à 19h30 – Séance n° 5

Salle « Juliette » rue de la Croix 4a – Corcelles-Cormondrèche

Supplément à l'ordre du jour

C . Autres objets

(Texte complet ci-après)

21-303 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Favoriser les constructions en bois, un matériau local et durable, pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique »

Neuchâtel, le 9 avril 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

La vice-chancelière,

Violaine Blétry-de Montmollin

Evelyne Zehr

21-303

Motion du groupe VertsPopSol par Mme Jacqueline Oggier Dudan et consorts intitulée « Favoriser les constructions en bois, un matériau local et durable, pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique ».

Déposée le 7 avril 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 26 avril 2021

« Le Conseil communal est prié d'étudier la mise en place de leviers d'action permettant d'encourager les constructions en bois sur son territoire, de même que de privilégier le bois dans tous ses projets impliquant une construction nouvelle ou un assainissement, que ce soit d'un bâtiment ou d'une infrastructure.

En parallèle, le Conseil communal est prié de veiller à ce que les forêts communales soient gérées de manière à garantir la ressource bois sur le long terme, tout en veillant à préserver les autres fonctions des forêts, notamment les fonctions sociales et du maintien de la biodiversité ».



Développement

Construire en bois permet de mettre en valeur un matériau local, provenant d'une ressource renouvelable, et dont l'exploitation est peu gourmande en énergie. En effet, sa récolte et sa transformation ne génèrent que très peu d'énergie grise. De plus, le bois permet de substituer des matériaux plus énergivores, tels que le béton ou l'acier. On estime l'effet de substitution d'un mètre cube de bois jusqu'à 1,3 tonnes de CO₂.

Le bois de provenance locale présente en outre l'avantage de n'être transporté que sur de courtes distances. En créant des emplois locaux, la valeur ajoutée reste dans la région et englobe l'ensemble de la chaîne de transformation, de la forêt à la livraison au client final.

En construisant avec du bois, nous contribuons à prolonger la séquestration du CO₂ auparavant accumulé en forêt lors de la croissance des arbres, soit environ 1 tonne de CO₂ par mètre cube de bois. La récolte du bois apporte de la lumière en forêt et favorise la croissance de nouveaux arbres qui absorberont à leur tour du CO₂.

Grâce à ce cycle, le système forêt-bois joue un rôle important dans l'atténuation du changement climatique. Il est donc de notre devoir de le favoriser par l'encouragement de constructions en bois auprès des acteurs privés ou par l'administration publique. Le bois pouvant prendre n'importe quelle forme, il offre de multiples possibilités d'application. Il permet aujourd'hui de construire des bâtiments à plusieurs étages, des constructions modulaires, de compléter des infrastructures routières en béton, mais aussi de construire entièrement des infrastructures plus légères, comme une passerelle piétonne. Construites et entretenues de manière appropriée, les constructions en bois résistent à l'épreuve du temps.

Il va de soi que la gestion des forêts et surtout l'exploitation du bois doivent se faire dans le respect des autres fonctions de la forêt. Elle doit tout particulièrement préserver la biodiversité, les sols et offrir un lieu de détente à la population. Une sylviculture proche de la nature qui vise une bonne vitalité des forêts peut offrir un lieu sûr à la promenade, tout en produisant du bois de valeur.

La gestion forestière est aujourd'hui face au grand défi de devoir accompagner la forêt dans son processus d'adaptation au réchauffement climatique. Tôt ou tard, cette adaptation passera par un renouvellement des peuplements actuels. Il est ainsi préférable d'accompagner ce changement en exploitant la forêt de manière durable et respectueuse pour bénéficier des avantages qu'offre le bois et assurer que des essences plus résilientes et adaptées aux conditions futures s'y installent. Le grand enjeu est de maintenir des forêts saines sur le long terme afin de permettre aux générations futures de pouvoir aussi bénéficier d'un bois de valeur et de son effet de substitution dans la construction, mais aussi dans le domaine énergétique.

Pour illustration, l'Office National des Forêts de France estime que l'adaptation du chêne aux températures attendues pour 2100 par sélection naturelle nécessiterait 10 générations d'arbres. Une adaptation par migration vers le nord de manière naturelle peut se faire à une distance de 200 à 400 m par an, alors qu'il faudrait une migration de 3 km par an pour suivre le rythme actuel du réchauffement des températures.

Par le biais de cette motion, le groupe « Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS » demande au Conseil communal d'encourager l'utilisation du bois local, ou du moins d'origine suisse, moyennant des subventions pour les particuliers et des réglementations pour les acteurs publics. Ce faisant, il veille à la bonne santé des forêts communales qui souffrent déjà aujourd'hui des effets dus au réchauffement climatique. Preuves en sont les coupes en grand nombre de ces dernières années d'épicéas, de pins noirs, de sapins blancs et plus récemment de hêtres qui n'ont pas résisté à la succession d'étés secs.

Discussion